

RAPPORT D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de biométhanisation sur la partie du territoire formée du lot numéro 5 375 773 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1234

1. ÉVÉNEMENT	2. ORIGINE	3. OBJET
Assemblée publique de consultation Date : 6 février 2019 , 19 h Lieu : Centre communautaire Mgr-Marcoux 1885, chemin de la Canardière	Conseil d'agglomération <input checked="" type="checkbox"/> Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	<i>Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de biométhanisation sur la partie du territoire formée du lot numéro 5 375 773 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1234</i>

4. PRÉSENCES
<ul style="list-style-type: none"> – Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec, responsable de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine; – Mme Suzanne Verreault, conseillère du district de Limoilou, membre du comité exécutif responsable de l'environnement, du développement durable et de la gestion des matières résiduelles; – Mme Geneviève Hamelin, conseillère du district de Maizerets-Lairet, présidente de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou; – M. Carl Desharnais, directeur, Service des projets industriels et valorisation; – Mme Sonia Tremblay, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement; – Mme Marie Lagier, chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne (animatrice de la rencontre).

5. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation et présentation des intervenants (Mme Marie Lagier); 2. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre (Mme Suzanne Verreault); 3. Explication du déroulement de la rencontre (Mme Marie Lagier); 4. Historique, localisation et présentation technique du projet de Centre de biométhanisation de l'agglomération Québec (M. Carl Desharnais) 5. Présentation des modifications à la réglementation d'urbanisme proposées par le projet de règlement R.A.V.Q. 1234 (Mme Sonia Tremblay); 6. Période de questions et commentaires du public : un sommaire des interventions est présenté à la section 8.

6. DOCUMENTS DE PRÉSENTATION
<ul style="list-style-type: none"> – Présentation PowerPoint; – Fiche synthèse des modifications proposées (exemplaires pour les citoyens); – Projet de règlement R.A.V.Q. 1234 (quelques exemplaires pour consultation sur place pour les citoyens); – Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles (quelques exemplaires pour consultation sur place pour les citoyens).

7. SOMMAIRE DE LA CONSULTATION	
Participation :	
Nombre de personnes présentes : 64	Nombres d'intervenants : 21

8. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

1. Modification réglementaire ajoutée :

Il est proposé par les représentants de la Ville, avant l'adoption du Règlement R.A.V.Q. 1234, la modification réglementaire suivante :

L'ajout d'une disposition à l'effet de ne pas appliquer au projet de centre de biométhanisation l'exigence de l'article 691 de dissimuler derrière un écran visuel opaque un élément mécanique qui sert à la ventilation, à la climatisation ou au chauffage situé sur le toit du bâtiment.

2. Questions

Un citoyen résidant de la Haute-Ville demande des précisions sur le nombre de camions supplémentaires nécessaires pour acheminer les déchets de table au centre de biométhanisation.

Réponse de la Ville : Il n'y aura aucun ajout de camions, car ce sont les mêmes camions qui feront cette collecte et celles des matières résiduelles. Les citoyens mettront donc les déchets de table dans des sacs distincts qui seront ramassés par les mêmes camions qui collectent les déchets non putrescibles.

Le même citoyen demande pourquoi la Ville ne privilégie pas le compostage individuel ou communautaire plutôt que la biométhanisation.

Réponse de la Ville : L'objectif est d'enlever une matière qui est présentement incinérée. La Ville encourage les gens à faire du compostage domestique, mais ce ne sont pas tous les citoyens qui ont le désir ou l'espace pour le faire. La Ville doit quand même offrir le service aux citoyens. Actuellement, il y a une quarantaine de sites de compostage communautaire et il y en a d'autres qui seront ajoutés. La Ville travaille avec un organisme qui en fait la gestion. Cela fait partie du plan d'action de la *Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles*. On mentionne le reportage de Radio-Canada intitulé « Minuit moins une pour la planète » dans lequel on fait état de villes qui font de la biométhanisation.

Une citoyenne qui travaille à la sécurité publique demande quelles sont les mesures d'urgence qui seront mises en place au niveau de la sécurité publique et s'informe si la Ville prévoit modifier son schéma d'aménagement pour introduire le centre de biométhanisation comme une source de contrainte anthropique.

Réponse de la Ville : Le Schéma d'aménagement et de développement, actuellement en révision par l'Agglomération de Québec, identifie notamment les contraintes de nature anthropique suivantes : les équipements de gestion et de traitement des matières résiduelles. C'est pourquoi le centre de biométhanisation projeté est déjà inscrit au schéma en révision. Des normes de zonage associées aux contraintes de nature anthropique devront être respectées. Le projet de centre de biométhanisation respecte les normes de dégagement prévues pour ce type d'équipement. Les gens ont des craintes, car on parle de gaz naturel, mais il n'y aura aucun entreposage sur le site. Cela correspond à moins d'un camion de gaz naturel et il y aura des torchères pour éviter toute accumulation.

Un citoyen membre du mouvement zéro déchets demande des précisions concernant le digestat. Il fait référence à l'usine de Rivière-du-Loup et au fait qu'ils ont choisi de ne pas traiter les boues municipales dans le processus de biométhanisation pour assurer la qualité du digestat. Quelles sont les réflexions à Québec et quels sont les risques pour le digestat ?

Réponse de la Ville : Le centre de biométhanisation permettra de traiter séparément les boues et les résidus alimentaires. Les digestats produits seront donc séparés et l'on pourra choisir si on les mélange ou pas. Les résidus de boue ou de déchets alimentaires ont des débouchés. Québec et plusieurs autres villes sont à collaborer avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour développer une norme pour le digestat.

Un citoyen résidant de l'agglomération, qui se dit expert en gestion des matières résiduelles et en énergie, pose des questions sur les débouchés prévus par la Ville pour le digestat. Selon lui, digestat n'est pas synonyme de fertilisant. Il demande si la Ville de Québec a des ententes pour étendre les matières sur les terres agricoles. Il souhaite connaître les lieux d'épandage pour le digestat. Il questionne le choix d'emplacement fait par la Ville en matière de santé publique et d'équité entre les citoyens quant à l'exposition aux contaminants.

Réponse de la Ville : La gestion des boues et matières résiduelles est séparée, car il y aura deux réservoirs pour les boues et un réservoir pour les résidus alimentaires. Au même titre que dans la déshydratation, il y a plusieurs lignes pour éviter les mélanges. Cependant, un mélange pourra se faire

plus tard. Quant aux terres agricoles, il y a eu une analyse des terres disponibles dans un rayon de 150 km sur la Rive-nord. Il y aurait assez de terre, mais il n'y a pas d'entente, car il est trop tôt pour l'instant. On cite la ville de Washington qui a un digestat de suffisamment bonne qualité pour le vendre. Concernant le choix du site du centre de biométhanisation, on mentionne qu'il y a eu vingt-sept (27) lieux évalués et que la Ville est en lien avec la Santé publique. La Ville investit 400 000 \$ dans une étude sur la santé publique et les impacts environnementaux. Les premières données seront bientôt présentées, notamment aux conseils de quartier.

Une citoyenne, résidente du Vieux-Limoilou s'interroge sur l'article 1207 qui serait une norme en lien avec les rues publiques. Elle s'inquiète du partage des routes avec le port de Québec qui n'est pas soumis aux mêmes normes concernant la qualité de l'air. Elle veut s'assurer que cela n'entraînera pas de pollution et demande quels seront les polluants générés dans l'air par le centre de biométhanisation.

Réponse de la Ville : L'article 1207 réfère aux normes particulières de délivrance d'un permis de construction. On peut considérer que le 5^e alinéa de l'article 1207 est une technicalité administrative. En effet, pour qu'un permis soit émis, le lot sur lequel doit être érigé le bâtiment principal doit être contigu à une rue publique sur la largeur du lot. Historiquement, les titres de propriété dans le secteur portuaire et de la baie de Beauport ne sont pas tous clairs. Certains lots sont de propriétés municipales et d'autres appartiendraient à l'administration portuaire. C'est une technicalité qui ne change rien au projet ou aux plans. Le transport des matières se fera sur des terrains et rues municipales. Considérant les polluants, c'est un enjeu d'odeurs et non de polluants. Aucun entreposage ne se fera à l'extérieur. Il y aura de l'équipement pour le traitement des odeurs et la Ville continue de faire des modélisations à la demande du ministère afin de diminuer les impacts en termes d'odeurs. Les lignes directrices sont très claires pour ce qui est des critères à respecter. On mentionne qu'en 2018, il n'y a eu aucun dépassement concernant les émissions de contaminants à l'incinérateur, sauf du Co.

Un citoyen, président du conseil de quartier de Maizerets questionne le fait que la norme concernant la plantation d'arbres soit retirée. Il demande ce que la Ville prévoit faire en contrepartie. Il demande aussi d'avoir confirmation que les camions qui feront le transport du digestat ne passeront pas sur les rues résidentielles du quartier.

Réponse de la Ville : L'article 478 concernant la superficie à végétaliser demeure valide. « La superficie d'un lot qui n'est pas occupée par une construction, une aire de stationnement, une allée d'accès ou un aménagement doit être obligatoirement végétalisée. » Les normes qui sont retirées concernent la localisation des arbres en cour avant (art. 482) et le délai de 18 mois (art. 479), non pas le nombre. Le plan d'aménagement paysager du projet de centre de biométhanisation sera élaboré au cours des prochains mois. Concernant les camions, il est prévu de 6 à 7 camions par jour. Il est également prévu de les forcer à emprunter l'autoroute, et à ne pas circuler sur le boulevard Henri-Bourassa ou sur les rues du quartier.

Une citoyenne, membre du conseil de quartier des Chutes-Montmorency demande quelle est la hauteur permise pour les équipements mécaniques. Elle demande également où les gens se stationneront et si le centre sera accessible à pied et à vélo ? Elle demande si le centre sera clôturé. Elle se questionne également sur la durée de vie des conduites souterraines qui seront utilisées par le projet.

Réponse de la Ville : L'élément le plus haut sera la cheminée. Concernant les équipements sur le toit, leur hauteur sera de quelques mètres au maximum (la hauteur exacte sera communiquée à la citoyenne). Quant aux visiteurs, on prévoit surtout des visites d'étudiants en autobus. Il y aura quelques places de stationnement sur place. En face, il y a aussi la station de traitement des eaux usées qui a des stationnements accessibles. Pour des questions de sécurité, le centre sera clôturé. Concernant la conduite de la station de traitement des eaux usées, elle a été installée au début des années 90 et elle est encore bonne pour plusieurs années et entretenue de façon régulière. À titre de comparaison, c'est encore la conduite originale qui est utilisée pour la vapeur.

Un citoyen membre du mouvement zéro déchet et des Amis de la Terre, suggère d'utiliser les biogaz pour les brûleurs de l'incinérateur. Il demande comment se fera la purification du gaz. Aussi, il trouve important que la qualité du digestat ne vienne pas limiter son utilisation. Par exemple, s'il est de mauvaise qualité, il ne pourra pas être utilisé pour les terres servant à l'alimentation humaine. La séparation entre les boues et les matières putrescibles semble effectivement la marche à suivre. Sa principale crainte est que l'on puisse s'en servir uniquement pour valoriser les sites miniers. Il n'y a pas que la ville de Québec qui aura du digestat à vendre. De plus, le digestat ne pourra pas être utilisé à l'année. Il se demande comment la Ville compte le

stocker sans générer de nuisance. Finalement, il souhaite que les sacs pour la collecte des matières putrescibles soient compostables ou recyclables pour que ces sacs reviennent dans le cycle.

Réponse de la Ville : La purification du gaz se fera sur le site, grâce à des équipements (les mêmes que pour le centre de Saint-Hyacinthe). Le gaz sera compressé et injecté dans le réseau d'Énergir (anciennement Gaz Métro). Pour les brûleurs de l'incinérateur, c'est très pertinent. La Ville a prévu une entente avec Énergir pour injecter le gaz dans leur réseau. Concernant le digestat, l'épandage se fait généralement sur les grandes cultures. L'utilisation sur des sites miniers est une option, mais ce n'est pas ce qui est visé. Il est possible de faire des amas au champ ou le faire mûrir. Il y a aussi la possibilité de l'ensacher ou de faire des mélanges avec du terreau. Il n'y aura aucun entreposage à l'extérieur. Le choix des sacs n'est pas encore définitif, il y aura une analyse sur le cycle de vie. C'est un enjeu important et la Ville évalue plusieurs sacs et modèles. On se donne jusqu'en 2020 pour décider.

Un citoyen de Maizerets ayant une spécialité en science de l'environnement se questionne sur la possibilité que le gaz ne soit pas aux normes d'Énergir. Il s'inquiète que le gaz ne soit pas aux normes et qu'il soit simplement brûlé à la torchère. Il demande également s'il sera possible de traiter le problème du silicone et de la silice dans le gaz.

Réponse de la Ville : Le ministère impose un taux maximum de 10 % à la torchère et l'on a des systèmes pour le traitement des gaz. L'appel d'offres fait référence à ces éléments et le fournisseur devra répondre aux normes.

Une citoyenne du quartier Maizerets et membre du mouvement pour une ville zéro déchet mentionne qu'il y a beaucoup de préoccupations dans le quartier quant à la qualité de l'air. Le projet n'ajouterait pas de camions, mais il ne diminue pas non plus leur nombre. Elle constate qu'une partie de la population n'a pas la possibilité d'agir pour composter et se demande pourquoi la Ville ne fait pas d'action pour composter et n'appelle pas les gens à composter. Selon un article, le compostage serait plus prometteur que la biométhanisation.

Réponse de la Ville : Concernant le camionnage autour de l'incinérateur, c'est par la réduction des déchets et les campagnes de sensibilisation qu'on peut le réduire. Il y aura quand même une légère diminution du camionnage par la réduction de cendres et de mâchefer. Concernant le compostage domestique, on suggère de lire le document *Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles*. Il est prévu des sites publics pour le compostage domestique. Si la Ville choisissait de faire elle-même le compostage, cela occasionnerait un camionnage important pour les boues.

Une citoyenne, résidente du quartier Maizerets jusqu'à tout récemment, et qui travaille dans le domaine des matières résiduelles dans Portneuf, dit avoir appris durant la présentation qu'il y aurait un système de purification du gaz. Elle se demande si la Ville a considéré la possibilité de vendre ce biogaz directement au nouveau complexe hospitalier (Enfant-Jésus), ce qui lui semblerait plus écologique comme projet. Au sujet des sacs, qui n'ont pas encore été choisis, et que la Ville souhaite valoriser, elle précise que ce terme est large et que brûler peut être considéré comme de la valorisation. Elle rappelle qu'actuellement la Chine a fermé ses marchés et que les centres de tri ont de la difficulté à vendre la pellicule plastique de polyéthylène. Elle souhaite que les sacs soient réellement recyclés et s'inquiète que la Ville préfère la valorisation énergétique. De plus, elle se questionne sur la qualité des sacs plastiques de couleur qui contiendront les matières putrescibles et s'inquiète qu'une fois dans les camions de collecte, la compression les fende et les vide de leur contenu, surtout s'ils sont mal fermés. Elle demande si la Ville a des données à ce sujet.

Réponse de la Ville : Concernant la possibilité de vendre le biogaz (GNR – gaz naturel renouvelable) à l'hôpital, oui ce sera possible, car le gaz sera injecté dans le réseau d'Énergir (Gaz Métro). On pourra donc le vendre (via Énergir) à qui l'on veut et cela pourrait être l'hôpital comme cela pourrait être d'autres clients. Concernant les sacs, ceux-ci sont conçus pour résister au taux de compaction des camions. Cela permet un taux de récupération des sacs de résidus alimentaires qui est souvent au-dessus de 95 %. La façon dont le sac est fermé et conçu est très importante.

Un citoyen, membre du conseil de quartier de Lairet, demande des précisions sur la modification réglementaire concernant la zone industrielle 18505lb. Dans le document d'explication on a mentionné les zones 18506lb et 18503lb. Est-ce une coquille ? Il demande aussi quelle sera la recommandation qui sera faite ce soir à l'issue de la consultation.

Réponse de la Ville : Il s'agit d'une coquille apparaissant dans la fiche de modification réglementaire remise à l'entrée. Les deux zones concernées sont bien les zones 185051b et 185061b, comme dans le projet de règlement R.A.V.Q. 1234 et la présentation. Il n'y aura pas de recommandation faite ce soir. Un rapport de consultation sera rédigé pour faire état de tout ce qui aura été dit. La décision appartient ensuite aux élus au niveau du conseil d'agglomération.

Un citoyen membre du conseil de quartier du Vieux-Limoilou demande s'il y a eu des analyses sur les effets additionnels de ce chantier qui s'ajoute à celui déjà existant du nouveau complexe hospitalier, des activités portuaires et des autoroutes. Il souligne qu'il y a des inquiétudes qui persistent face aux enjeux d'accumulation des chantiers dans le secteur sur la qualité de l'air et le camionnage qui en résulte.

Réponse de la Ville : C'est dans la façon de faire de la Ville de prendre en considération les chantiers à proximité et même de travailler avec le MTQ justement pour s'assurer que tout n'arrive pas au même moment et que ce soit coordonné. L'enjeu de la cohabitation de plusieurs chantiers en même temps est une préoccupation pour les élus du secteur. Des mesures ont été demandées afin qu'il y ait le moins de camionnage possible en ville.

3. Commentaires

Une citoyenne qui a travaillé comme stagiaire à la gestion des matières résiduelles à la Ville et qui travaille maintenant à la Sécurité publique remercie la Ville pour ce projet et mentionne qu'il s'agit de l'une des meilleures options pour la Ville de Québec.

Une citoyenne du quartier Maizerets remet en question le projet en mentionnant que les citoyens n'ont pas été informés ni consultés. Elle déplore que la Ville ne fasse pas suffisamment de sensibilisation auprès des citoyens pour les inciter à réduire leurs déchets. Elle questionne également les coûts du projet et doute de la technologie qui n'est pas au point selon elle, en faisant référence au projet de Rivière-du-Loup.

Réponse de la Ville : L'invitation a été transmise aux trois conseils de quartier de Limoilou pour les informer de la présente consultation. De plus, des consultations ont été tenues en 2016 par l'Institut du Nouveau Monde (INM), dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). La Ville a aussi tenu une séance d'information en 2016 et 18 000 invitations avaient été distribuées dans les boîtes aux lettres des citoyens des quartiers Maizerets, Lairet et Vieux-Limoilou, sans compter les présentations faites au comité de vigilance de l'incinérateur en 2017 et au comité plénier du conseil de ville en 2016 (disponible en ligne). Une page est également dédiée au projet sur le site Internet de la Ville. Concernant les mesures de sensibilisation, une campagne de plusieurs centaines de milliers de dollars vient de se terminer qui portait particulièrement sur le tri des déchets. Elle était visible sur Internet, dans les journaux, à la télévision, au cinéma. La Ville est consciente qu'il faut sensibiliser et informer pour atteindre ses objectifs et elle a besoin des citoyens. Il est prévu de faire de la sensibilisation chaque année durant 10 ans. Concernant les coûts, il n'y a aucun dépassement de coût prévu. La Ville est à l'étape des préachats d'équipement. Trente millions ont été achetés et la Ville est à seulement 1 % d'écart par rapport à ses estimations. Concernant le centre de Rivière-du-Loup, celui-ci produit un bon digestat et fonctionne bien. Le défi de Rivière-du-Loup est de liquéfier le gaz naturel, ce qui n'est pas le cas du projet de Québec. On souhaite le compresser et l'ajouter au réseau d'Énergir (Gaz Métro). La biométhanisation est une technologie qui fonctionne. Par exemple, Repentigny en fait depuis plusieurs années et leur centre est au cœur du parc de l'île Lebel.

Un citoyen, résidant de Limoilou et membre du mouvement pour une ville zéro déchet rappelle que la Ville s'était engagée à fermer l'incinérateur en 2024. Il déplore qu'on ne soit pas très avancé en matière de compostage et qu'on soit en retard par rapport aux objectifs du gouvernement. Il déplore l'abandon du projet de fermeture de l'incinérateur et n'a plus confiance en la Ville dans sa capacité de bien gérer ses matières résiduelles. Il déplore également la gestion de l'incinérateur. L'ajout de brûleurs pour empêcher l'incinérateur de rejeter des matières toxiques s'est fait trop tardivement selon lui. Comme il n'a plus confiance en la Ville, il demande que le projet de centre de biométhanisation soit soumis au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

Réponse de la Ville : La présente consultation porte sur les modifications à la réglementation d'urbanisme et non sur la décision de créer ou non un centre de biométhanisation. L'élue en charge de l'environnement et des matières résiduelles mentionne que la Ville de Québec a repris la gestion de l'incinérateur en 2015, car c'était une entreprise européenne qui en avait la gestion. Elle mentionne que son administration a l'honnêteté de dire que l'incinérateur ne fermera pas. Elle juge irresponsables les élus qui ont fait la

promesse de fermer l'incinérateur en 2024. La Ville a créé en 2010 un comité avec les citoyens et 24 millions de dollars ont été alloués pour améliorer le quartier. La Ville prévoit détourner de l'incinérateur plusieurs tonnes de déchets et a confié le suivi de ses objectifs au comité de vigilance de l'incinérateur. La Ville ne pourra donc pas se défilier de ses engagements.

Un citoyen du quartier Maizerets mentionne que la consultation sur le choix de l'usine de biométhanisation n'a jamais eu lieu selon lui. Il est préoccupé par le fait que les gens du quartier n'ont pas eu l'occasion de faire un débat de fond sur le projet.

Réponse de la Ville : On rappelle qu'il y a eu des consultations menées par l'INM dans le cadre du PMGMR.

Un autre citoyen questionne le processus de consultation. Selon lui, consulter sur le plan de gestion des matières résiduelles n'est pas la même chose que de consulter sur le centre de biométhanisation.

Un citoyen, résidant de la ville de Québec, remet en question le projet en mentionnant que la filière du biogaz, surtout celle de biodigesteurs, est trop récente et encore au stade de la recherche et développement et que la commercialisation du biogaz en est à ses débuts. En faisant référence à une étude du groupe Roche de 2014, il considère que la Ville sous-estime les investissements et surestime le recyclage énergétique. Selon lui, le potentiel de réduction des gaz à effet de serre n'est pas présent à un coût raisonnable et pense que le compostage industriel serait moins coûteux (55 \$ la tonne). Il considère que le centre de biométhanisation est un projet de « green washing ».

Réponse de la Ville : Il ne faut pas oublier qu'il y a déjà des coûts pour traiter les matières résiduelles. Ce ne sont donc pas tous des coûts supplémentaires. Le directeur des projets industriels et valorisation de la Ville mentionne qu'il connaît très bien l'étude de Roche, et il n'y a pas de sous-estimation des coûts. L'objectif du projet est de réduire ou d'éliminer les matières résiduelles, et non de réduire les gaz à effets de serre. La réduction est un avantage et non une fin. Le prix de 55 \$ la tonne pour le compostage industriel concerne un site en milieu ouvert. Un tel système entraîne de grandes nuisances pour les citoyens et la salle serait trois fois plus remplie de citoyens lors d'une consultation publique portant sur un site en milieu ouvert. Aujourd'hui, il est recommandé de faire du compostage fermé et semi-fermé. La Ville doit aussi traiter ses boues. Si elle les envoie dans un site de compostage, ce sont 3 300 camions qui devront traverser la ville vers le site de compostage.

Un citoyen mentionne qu'il composte chez lui. Il a un système passif ouvert à l'extérieur. Le problème est à l'intérieur. Après plusieurs recherches, il a trouvé un bac conçu spécialement pour cela qui contrôle les odeurs. Mais, cela prend de l'espace. C'est pourquoi il croit que ce n'est pas tout le monde qui peut composter, surtout les gens qui vivent en appartement, et ce, même s'ils le veulent. On ne peut mettre les déchets de table dans un sac en plastique avec un couvercle fermé. S'il y a des odeurs, les gens vont se décourager et ils vont arrêter de composter. Il trouve que les estimés de la Ville sont trop optimistes à ce sujet. Il s'inquiète que les gens se retrouvent démunis et ne fassent rien, ou alors qu'ils utilisent un sac par repas ou par jour. Cela engendrera une surconsommation de sacs. Pour ces raisons, il considère important d'accompagner les gens pour leur montrer comment faire cela correctement. Il demande si la Ville a prévu des incitatifs, car, en plus de payer pour une chaudière spéciale, il faudra aussi payer des sacs. En raison du manque d'espace, plusieurs vont se décourager.

Réponse de la Ville : La Ville de Québec va fournir les sacs à tous les citoyens ainsi que les petits bacs pour le comptoir dans la cuisine. C'est donc la Ville qui va fournir les équipements justement pour inciter les citoyens à participer au même titre que la Ville fournit les sacs bleus pour les matières recyclables dans les quartiers centraux.

Un citoyen, résidant du Vieux-Limoilou et membre du conseil de quartier ainsi que du comité de vigilance de l'incinérateur fait remarquer qu'il n'y a aucune personne qui est venue dire qu'elle était contente d'avoir l'usine de biométhanisation dans son quartier. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas, mais il trouve important de le noter. Étant donné le passé négatif pour les gens du quartier dû à la présence de l'incinérateur, il faudrait s'assurer qu'il y a un gain collectif pour chaque nouvel équipement dans le quartier. Il demande quel sera l'impact de cette usine de biométhanisation sur la durée de vie et le taux d'utilisation de l'incinérateur et s'il y a une façon de compenser les gens du territoire de la basse-ville. Selon lui, il faut que l'on puisse voir du changement positif et que les gens du quartier en retirent quelque chose; que les retombées positives de l'usine soient réinvesties dans le territoire à proximité.

Réponse de la Ville : Concernant l'impact sur la durée de vie de l'incinérateur, la biométhanisation des boues et des résidus alimentaires permettra d'arrêter un des quatre fours de l'incinérateur. Cela va diminuer le temps d'incinération de l'équivalent d'un four. Le principal impact est l'amélioration du côté du temps d'incinération. Pour les boues, elles seront redirigées au centre de biométhanisation dès l'année 1. Concernant les résidus alimentaires, cela sera en fonction de la participation citoyenne donc plus on aura des gens qui vont participer rapidement plus on va atteindre nos objectifs à court terme.

Un citoyen du quartier Saint-Sauveur se désolé de la quantité d'argent investi dans la mise à jour de l'incinérateur depuis tant d'années. À l'époque de l'administration L'Allier, il y avait un échancier pour éliminer l'incinérateur. Il se demande pourquoi la Ville a décidé d'industrialiser les matières résiduelles. Pour lui, l'incinérateur et l'usine de biométhanisation vont de pair. Il craint que l'usine de biométhanisation coûte cher aux contribuables. Il préfère que les tonnes de matières organiques soient retournées à la nature sous forme de compostage ou aillent à l'enfouissement.

Un citoyen du Vieux-Limoilou depuis plus de 60 ans mentionne qu'il connaît bien les odeurs de l'incinérateur. Il considère que si l'on est capable d'enlever 20 % de ce qui est brûlé à l'incinérateur en retirant ce qui est alimentaire, c'est positif. Si la Ville est capable de produire un digestat de qualité pour faire du compost qui va servir à quelque chose, on est gagnant. Il n'est pas certain que les agriculteurs vont utiliser le digestat et qu'il sera accepté. Toutefois, du côté de l'horticulture, il pense que cela intéressera plusieurs compagnies. Il se questionne sur l'ammoniac dégagé par le digestat. Par ailleurs, il croit que les gens ne sont pas prêts à faire du compostage domestique. Personnellement, il accumule les matières putrescibles dans des bacs l'hiver et il fait du compost à partir du printemps. Il doute que les citoyens soient prêts à faire de même.

Réponse de la Ville : Il y a effectivement de l'ammoniac et de l'azote dans le processus. Quand on fait la déshydratation, il y a le digestat qui est la partie solide puis il y a la partie liquide qui sera retournée à la station de traitement des eaux. Avant de l'envoyer à la station de traitement des eaux, on doit enlever la forte charge d'ammoniac, on a choisi un procédé qui va générer un engrais liquide qu'on appelle le sulfate d'ammonium. Donc, la grande partie de la charge d'azote va être dans un fertilisant liquide. Il y aura des choix à faire pour sa valorisation. Il pourra être mélangé avec le digestat pour faire un digestat avec plus d'azote, ou vendu tel quel comme engrais liquide.

Un citoyen, membre du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, observe que la plupart des interventions de ce soir sont faites hors sujet du cadre de la consultation publique. Il considère qu'il y a un déficit de communication et de participation citoyenne autour du développement de ce projet, et ce, même s'il y a eu des actions d'informations et de consultations de façon large sur la gestion des matières résiduelles. Il souhaite qu'il y ait un rattrapage pour s'assurer que les populations des quartiers environnants seront engagées dans l'intégration et le développement de cette infrastructure. Il demande dans quelle mesure la Ville pourrait augmenter le compostage domestique afin de ne pas mettre tout dans le panier de la biométhanisation, mais de diminuer à la source ce qui va se rendre à l'usine. Il mentionne qu'il y a des gens sur une liste d'attente pour avoir un site de compostage communautaire dans leur quartier. Il croit que les cibles identifiées dans le plan d'action de la *Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles* pourraient être doublées. Plusieurs citoyens veulent s'occuper directement de leur compostage et contribuer autrement que simplement trier les matières dans un sac. Il souhaite que la Ville bonifie les mesures autres que celles de la biométhanisation et que ces mesures soient mises en place à court terme, car l'usine ne sera pas construite avant un certain temps.

Un citoyen de la Haute-Ville qui intervient en deuxième droit de parole mentionne que les citoyens ont été consultés sur une seule technologie et sur un seul site. Or, il apprend ce soir que plusieurs sites ont été évalués. Selon lui, une consultation aurait dû être menée d'une façon plus large en termes de sites et de technologies. Il suggère à la Ville de suspendre son projet pour deux ans et d'entreprendre une vigoureuse campagne pour inciter les citoyens à faire du compostage individuel, ce qui aura pour effet de répartir la charge environnementale au niveau du citoyen ou du quartier à coût nul. Pendant ces deux prochaines années, la Ville pourra bénéficier des échecs ou des succès d'autres technologies ailleurs et voir comment bonifier le projet. Si l'on réussit à augmenter un tant soit peu le compostage individuel, cela sera ça de moins qui sera acheminé vers Limoilou et qui sera concentré pour une seule technologie à un seul endroit.

Réponse de la Ville : Une précision est apportée à savoir que la Ville a tenu dans le passé une consultation sur un site de compostage ouvert dans le secteur de l'Aéroport (autre technologie et autre site). L'élue responsable de la gestion des matières résiduelles mentionne qu'on ne peut retarder le projet

de deux ans, car c'est une obligation du gouvernement qui demande de détourner toutes les matières organiques de l'incinération et de l'enfouissement d'ici 2022. C'est une exigence gouvernementale.

Un citoyen de Maizerets qui intervient en deuxième droit de parole considère qu'il y a une iniquité environnementale pour les citoyens du quartier Maizerets. Actuellement, le quartier Maizerets produit 8 % des matières résiduelles, mais traite tous les déchets de l'agglomération. Il mentionne qu'une solution moins coûteuse a été proposée en 2016, à savoir qu'on traite les boues dans le secteur de Maizerets puisque c'est là qu'arrivent les tuyaux, mais qu'il y ait deux sites alternatifs pour le compostage. Ces sites ne sont pas tenus d'être des sites ouverts ou d'être sur le territoire de la ville de Québec du fait que ces équipements desservent l'ensemble de la grande agglomération. Il dépose le mémoire de 2016, rédigé par le conseil de quartier Maizerets, qui proposait ces solutions.

Une autre citoyenne de Maizerets qui intervient en deuxième droit de parole fait mention d'un article du journal Le Soleil qui mentionne que la Ville de Lévis se retire financièrement de l'usine de biométhanisation et que le maire de Lévis choisit le compostage, ce qui est une solution plus censée selon elle.

4. Mémoires et documents déposés

Individu ou organisme	Date de dépôt	Titre du document ou nature des commentaires
Marcel Paré, résidant du quartier Maizerets	6 février 2019 (sur place, lors de l'assemblée publique de consultation)	Mémoire du conseil de quartier de Maizerets déposé en 2016 dans le cadre des consultations sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021
Marcel Paré, résidant du quartier Maizerets	9 février 2019 (par courriel)	Le citoyen considère que la végétalisation prévue est insuffisante considérant que le quartier Maizerets est lourdement impacté et que la canopée est un des seuls moyens pour contrer les effets de la pollution grâce à la capacité des arbres de retenir les poussières et de capturer certains polluants dont des métaux lourds. Il est scientifiquement démontré que la plantation d'arbres a un effet direct positif dans la lutte aux GES par la capacité des arbres à capturer le carbone. La Ville devrait développer une stratégie pour mieux protéger la canopée existante mais également profiter de toute occasion afin de l'accroître. Considérant ces énoncés, il souhaite que la Ville plante un arbre par tranche de 5 mètres (au lieu d'un arbre par tranche de 15 mètres). Il souhaite également que le quartier obtienne une compensation car le quartier Maizerets produit 8 % des matières résiduelles et subit 100 % des impacts de traitement des matières. Il s'agit à ses yeux d'une injustice environnementale.
Marcel Paré, résidant du quartier Maizerets	9 février 2019 (par courriel)	Résolutions et demandes adressées à la Ville de Québec entre 2011 et 2015 par le conseil de quartier Maizerets afin d'organiser des consultations publiques sur le projet de biométhanisation et réponses reçues par le conseil de quartier à la suite de ces demandes.

9. SUIVI RECOMMANDÉ

Transmettre au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et au greffier de la Ville.

Préparé par : Marie Lagier, conseillère en consultations publiques **Date :** 15 février 2019